

DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ –
FRATERNITÉ

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

N°DP2026_066

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS

**Décision de la Présidente
portant Attribution d'une mission d'accompagnement à la mise à jour du
document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et du
PAPRI Pact**

La Présidente de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10,

VU le Code de la commande publique, et notamment son article R2122-8 sans publicité ni mise en concurrence d'un montant inférieure à 60 000 euros H.T ;

VU la délibération n° DEL2026_045 du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2026 accordant délégation à la Présidente:

CONSIDÉRANT que la Communauté d'agglomération Terre de Provence est tenue de réaliser et de mettre à jour son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) ;

CONSIDÉRANT que cette démarche doit intégrer l'évaluation des risques, la pénibilité et le PAPRI Pact ;

CONSIDÉRANT que la collectivité souhaite inscrire cette démarche dans une logique participative ;

CONSIDÉRANT que l'offre Prométhée Conseil correspond au besoin.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La mission est attribuée à PROMÉTHÉE CONSEIL
– 201 route d'Arles – 13690 GRAVESON.

ARTICLE 2 :



Montant : 7 700,00 € HT soit 9 240,00 € TTC.

ARTICLE 3 :

Les crédits correspondants à la dépense ont été inscrits au budget principal 2026 au chapitre 011, compte 611.

ARTICLE 4 :

Toutes les décisions prises par la Présidente en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, et d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.

Pour extrait conforme au
registre des décisions

Fait à Eyragues, le
La Présidente,
Corinne CHABAUD

